

République Française



Ministère chargé des Transports
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
ILE-DE-FRANCE

Licence n°

2017/11/ 0001104

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1)

DINGUISSA EXPRESS
2 AV HENRI BARBUSSE
2-6
93000 BOBIGNY
n° SIREN

538186461

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques :
EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE EN ILE-DE-FRANCE
LE TITRE RESTE VALABLE

Observations particulières :

La présente licence est valable du 07/03/2017 au 14/12/2021

PARIS

Délivrée à

le 07/03/2017

Pour le préfet de la région Île- de- France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le chef de bureau

(2)

Jacques LAURENT

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.